

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 28 AVRIL 2023

PAGE 1/1

P.V. n° 21 par consultation électronique

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – BOUDET - CHARBONNIER – AUBLANC – REPENTIN – SISSAOUI - GAUTIER

Administratifs : MM. LE MIGNOT – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 105 euros.

Examen du dossier ESMAN MEILLON / F.C. BARPAIS – Rencontre R3 fixée au 30 Avril 2023

La Commission,

- Considérant que cette rencontre R3 devait se jouer le 29 Avril en Nocturne comme toutes les rencontres à domicile du club de l'ESMAN MEILLON.
- Considérant la réception d'un courriel du club local indiquant la prolongation de l'impossibilité d'évoluer en Nocturne suite à un acte de vandalisme et demandant ainsi à évoluer par défaut le 30 Avril à 15h00.
- Considérant l'avis favorable et sans discussion du Pôle COMPÉTITIONS de la LFNA à fixer cette rencontre au 30 Avril à 15h00.
- Considérant les différentes discussions entre les deux clubs pour tenter d'avancer la rencontre le samedi soir à un horaire adéquat évitant d'utiliser l'éclairage.
- Considérant l'impossibilité de trouver un accord entre les deux clubs pour évoluer à 17h00 ou 18h00.
- Considérant alors la demande du Pôle COMPÉTITIONS de la LFNA d'obtenir un justificatif de la mairie attestant l'impossibilité d'évoluer en nocturne
- Considérant la réception de ce document ce jour, permettant de protéger le club local et l'instance organisatrice.
- Considérant ce document dument signé du Maire de MEILLON.
- Considérant une contestation du club du F.C. BARPAIS sur la véracité de ce document.
- Considérant ensuite une demande de report du club du F.C. BARPAIS au jeudi 18 Mai à 15h00 pour motif d'absence de joueurs le dimanche.
- Considérant le refus du club de l'ESMAN MEILLON pour cause de tournoi le jeudi 18 Mai.
- Considérant que cette situation s'impose au club local, la règlementation étant claire à évoluer le même week-end en diurne.
- Considérant les dispositions de l'article 17 des RG de la LFNA sur les demandes de report, l'absence de joueurs ou tout problème logistique n'étant pas considéré comme insurmontable et impérieux.

Par ces motifs, décide de maintenir la rencontre R3 citée au dimanche 30 Avril à 15h00.

P.V. validé le 29 Avril 2023 par Mme AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, Secrétaire Générale de la LFNA

Le Président,
Daniel GUIGNARD

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET